

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
D'YGOS SAINT SATURNIN**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

11

**Nombre de conseillers
présents :**

08

Nombre de votants :

09

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Ygos-St-Saturnin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre REMY, Maire.

Membres présents : M. REMY Jean Pierre, Maire, M. DAUBAS Nicolas, adjoint, Mme CELIA Yvette, adjointe, Mme GUILLOT Muriel, Mme DUVIGNAU Monique, M. POUDEX Jean-Alexandre, Mme DUCASSOU Catherine, Mme TASTET Nadège

Etaient excusés : M. SORET Julien donne pouvoir à Mme CELIA
Mme ROSE Pauline, M. BACHE Frédéric,

Date de convocation : Vendredi 14 mars 2025

Secrétaire de séance : Muriel Guillot

Ordre du jour :

- DCM 00 Approbation de l'ordre du jour.
- DCM 0 Approbation du Procès-Verbal du 16.01.2025 et du 30.01.2025.
- DCM 01 Approbation du Compte de Gestion Exercice 2024 Commune.
- DCM 02 Approbation du Compte de Gestion Exercice 2024 Eau et Assainissement.
- DCM 03 Approbation du Compte de Gestion exercice 2024 SIET.
- DCM 04 Approbation du Compte de Gestion exercice 2024 Maison de Santé.
- DCM 05 Approbation du Compte de Gestion exercice 2024 SIET 2.
- DCM 06 Vote du Compte Administratif 2024 Commune.
- DCM 07 Vote du Compte Administratif 2024 Eau et assainissement.
- DCM 08 Vote du Compte Administratif 2024 Maison de Santé.
- DCM 09 Vote du Compte Administratif 2024 SIET.
- DCM 10 Vote du Compte Administratif 2024 SIET 2.
- DCM 11 Affectation du résultat au titre de l'exercice 2024 Commune.
- DCM 12 Affectation du résultat au titre de l'exercice 2024 Eau et assainissement.
- DCM 13 Affectation du résultat au titre de l'exercice 2024 SIET.
- DCM 14 Affectation du résultat au titre de l'exercice 2024 SIET 2.
- DCM 15 Attribution de subvention d'équipement au SDIS des Landes.
- DCM 16 Contrat d'assurance du personnel (CNP 2025) rectificatif DCM 2024/12/05//05.
- DCM 17 ~~Location chapiteau (modification des tarifs).~~ (Reporté)
- DCM 18 Retrait de la délibération DCM 2025/01/16/04 (Mandatement dépenses investissement 2025)

L'ordre du jour est accepté et voté à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 16.01.2025 et du 30.01.2025

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

APPROUVE le procès-verbal des séances du 16.01.2025 et du 30.01.2025

DCM 2025/03/20//01

OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2024 Commune.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Décide d'approuver le compte de gestion 2024**

DCM 2025/03/20//02

OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2024 Eau et assainissement.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Décide d'approuver le compte de gestion 2024**

DCM 2025/03/20//03

OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2024 Siet.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Décide d'approuver le compte de gestion 2024**

DCM 2025/03/20//04

OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2024 Maison de Santé.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Décide d'approuver le compte de gestion 2024**

DCM 2025/03/20//05

OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2024 Siet 2.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Décide d'approuver le compte de gestion 2024**

DCM 2025/03/20//06

OBJET : Vote du Compte Administratif 2024 Commune.

Vu le compte de compte de gestion présenté par Monsieur le Percepteur, le Conseil Municipal,
à l'unanimité

DÉCIDE d'approuver le compte administratif 2024 établi en dépenses et en recettes par section
de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	1 244 474.33 €
	Recettes :	1 338 001.67 €
	Excédent :	93 527.34 €

INVESTISSEMENT	Dépenses :	253 353.71 €
	Recettes :	218 260.92 €
	Déficit :	35 092.79 €

Monsieur le Maire, quitte la séance et Monsieur DAUBAS, 1^{ère} Adjoint, met au vote le compte administratif.

**Après délibération,
A 6 voix Pour et 2 Abstentions, le conseil municipal
Approuve le Compte administratif 2024.**

DCM 2025/03/20//07

OBJET : Vote du Compte Administratif 2024 Eau et Assainissement.

Vu le compte de compte de gestion présenté par Monsieur le Percepteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le compte administratif 2024 établi en dépenses et en recettes par section de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	141 632.67 €
	Recettes :	140 422.97 €
	Déficit :	1209.70 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	666 754.12 €
	Recettes :	1 488 305.38 €
	Excédent :	821 551.26 €

Monsieur le Maire, quitte la séance et Monsieur DAUBAS, 1^{ère} Adjoint, met au vote le compte administratif.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Décide d'approuver le Compte administratif 2024**

DCM 2025/03/20//08

OBJET : Vote du Compte Administratif 2024 Maison de Santé.

Vu le compte de compte de gestion présenté par Monsieur le Percepteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le compte administratif 2024 (budget clos le 01/07/2024) établi en dépenses et en recettes par section de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	6 354.53 €
	Recettes :	22 520.55 €
	Excédent :	16 166.02 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	27 064.42 €
	Recettes :	27 509.74 €
	Excédent :	445.32 €

Monsieur le Maire, quitte la séance et Monsieur DAUBAS, 1^{ère} Adjoint, met au vote le compte administratif.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Décide d'approuver le Compte administratif 2024**

DCM 2025/03/20//09**OBJET : Vote du Compte Administratif 2024 SIET.**

Vu le compte de compte de gestion présenté par Monsieur le Percepteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le compte administratif 2024 établi en dépenses et en recettes par section de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	3 674.45 €
	Recettes :	57 232.25 €
	Excédent :	53 557.50 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	3 674.45 €
	Recettes :	3 674.45 €
	Excédent :	0.00 €

Monsieur le Maire, quitte la séance et Monsieur DAUBAS, 1^{ère} Adjoint, met au vote le compte administratif.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Décide d'approuver le Compte administratif 2024**

DCM 2025/03/20//10**OBJET : Vote du Compte Administratif 2024 SIET 2.**

Vu le compte de compte de gestion présenté par Monsieur le Percepteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le compte administratif 2024 établi en dépenses et en recettes par section de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	0.00 €
	Recettes :	0.00 €
	Excédent :	0.00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	0.00 €
	Recettes :	0.00 €
	Excédent :	0.00 €

Monsieur le Maire, quitte la séance et Monsieur DAUBAS, 1^{ère} Adjoint, met au vote le compte administratif.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Décide d'approuver le Compte administratif 2024**

DCM 2025/03/20//11**OBJET : Affectation du résultat au titre de l'exercice 2024 Commune.**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation de résultat de la section fonctionnement comme suit :

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	86 712.43 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	220 453.06 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :	35 092.79 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	93 527.34 €

Suite à la réintégration du budget de la maison de santé :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :	26 143.17 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	41 484.97 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	17 450.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **165 398.39 €**

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **165 398.39 €**

Ligne 002 et 001 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **190 066.98 €**

Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : **147 948.39 €**

DCM 2025/03/20//12

OBJET : Affectation du résultat au titre de l'exercice 2024 EAU.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation de résultat de la section fonctionnement comme suit :

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **22 601.19 €**

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **93 502.51 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de : **821 551.26 €**

Un solde d'exécution (Déficit – 002) de la section de fonctionnement de : **1 209.70 €**

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **835 000.00 €**

En recettes pour un montant de : **0.00 €**

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **0.00 €**

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **0.00 €**

Ligne 002 et 001 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **92 292.81 €**

Excédent de résultat d'investissement reporté (R002) : **844 152.45 €**

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat

DCM 2025/03/20//13

OBJET : Affectation du résultat au titre de l'exercice 2024 SIET.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation de résultat de la section fonctionnement comme suit :

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **108 727.01 €**

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **281 105.97 €**

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de : **0.00 €**
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : **53 557.80 €**

Restes à réaliser :
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **0.00 €**
En recettes pour un montant de : **0.00 €**

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **0.00 €**

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **0.00 €**

Ligne 002 et 001 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **334 663.77 €**
Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : **108 727.01 €**

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat

DCM 2025/03/20//14

OBJET : Affectation du résultat au titre de l'exercice 2024 SIET 2.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, décide de procéder à l'affectation de résultat de la section fonctionnement comme suit :

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **0.00 €**
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **0.00 €**

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de : **0.00 €**
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : **0.00 €**

Restes à réaliser :
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **0.00 €**
En recettes pour un montant de : **0.00 €**

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **0.00 €**

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **0.00 €**

Ligne 002 et 001 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **0.00 €**
Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : **0.00 €**

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat

DCM 2025/03/20//15

OBJET : Attribution de subvention d'équipement au SDIS des Landes.

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir

les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

VU Le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1,5 M€ annuels en investissement.

VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département

VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027

VU la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, de 1,25 M€ en 2026 et de 1,5 M€ en 2027

VU les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT

CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40 %).

CONSIDERANT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE

1/ d'attribuer une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de

- 2 661,95 € au titre de l'exercice 2025 ;
- 3 327,44 € au titre de l'exercice 2026 ;
- 3 992,92 € au titre de l'exercice 2027 ;

2/ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport

DCM 2025/03/20//16

OBJET : Contrat d'assurance du personnel (CNP 2025) rectificatif DCM 2024/12/05//05.

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est soumis aux dispositions du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant code de la Commande Publique, réglementation qui impose une mise en concurrence.

Considérant le montant prévisionnel du contrat qui s'élevait les années antérieures à 19 940.39 € par an,

Considérant la procédure d'appel à concurrence mise en œuvre en application du code des marchés publics,

Considérant la proposition reçue de CNP Assurances qui apparaît économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix prévus dans le dossier de consultation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition ci-annexée de, et de l'autoriser à conclure avec cette société, du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

Décide :

- de retenir la proposition de CNP Assurances,

- de conclure avec cette société, pour une durée de 12 mois à compter du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, un contrat au taux décomposé comme suit :

- 6.49 % (taux d'assurance) et 0.41 % (taux frais de gestion) pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
- 1.55 % (taux d'assurance) et 0.10 % (taux frais de gestion) pour les agents affiliés à l'I .R.C.A.N.T. E.C.

- d'autoriser Monsieur le Maire (ou le Président) à signer ce contrat.

DCM 2025/03/20//17

OBJET : Modification des tarifs de la location des chapiteaux.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération

DCM 2025/03/20//18

OBJET : Retrait de la délibération DCM 2025/01/16/04 (Mandatement dépenses investissement 2025)

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2025/01/16/04 du 16 janvier 2025 approuvant le mandatement des dépenses d'investissement 2025,

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 05 mars 2025 qui exposent les fragilités juridiques pesant sur le mandatement des dépenses d'investissement 2025 liées à des questions de forme,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2025/01/16/04 et précise que les dispositions initialement prévues dans cette délibération son caduque.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE de retirer la délibération n° 2025/01/16/04 du 16 janvier 2025 approuvant le mandatement des dépenses d'investissement 2025.

Questions diverses :

M. le Maire prend la parole.

1) Rue George Sand : 3 terrains d'environ 800 M2 chacun sont à vendre. Prix de vente proposé à 72€/m2.

A réfléchir pour le prochain conseil car il faut le voter avant la mise en vente.

2) Ancienne Poste : Le propriétaire qui habite à l'étage a un bail jusqu'en 2028 signé par l'ancien Maire.

Proposition de louer le bas mais manque un parking, voir avec la géomètre la possibilité de trouver une place de parking sur le terrain attenant à l'ancienne poste et entièrement occupé par le locataire actuel.

3) 1^{er} Mai : Fête de la rando. Des flyers sont en cours de distribution. Toutes les associations sont invitées.

Tour de table :

Mme Tastet : Où en est l'avancement de la future cantine ? Mr le Maire répond que l'on espérait 80% de subvention mais que l'on a pour l'instant que 32%.

Le Conseil Municipal a donné l'autorisation au SIVU de poursuivre les démarches.

Mme Guillot : RAS

Mme Duvignau : Réunion pistes cyclables = les fiches n'ont pas été mises à jour donc en attente ...
Réunion voirie = Faire un mail à Mr Ravenau pour lui indiquer une partie de ce qui est à faire sur la commune.

Mme Ducassou : RAS

Mr Poudenx : RAS

Mr Daubas : Réunion SEDHL = déchetteries d'Ygos et Arengosse plus aux normes (menaces de fermeture administrative).

Gros investissement à faire, environ 1.300.000 €. L'objectif est l'achat d'un terrain en 2025.

Pluie = Enquête publique en juin pour être adopter en octobre 2025.

Mme CELIA : RAS

Mr le Maire : La dépense pour la pétanque est d'environ 40.000 € dont 26.000 € d'achat du local brut.

Nouveau problème : A l'origine, le chalet devait faire 20M2, au final 36M2 = régularisation à faire, demande d'un permis de construire qui a été refusé par la Communauté de Communes.

Obligation de refaire les plans par un architecte = devis de 3.000 € TTC.

Les nouvelles démarches sont en cours.

Prochain conseil municipal le 10 avril 2025 à 18h30 (vote du budget primitif 2025).

Fin de séance 19h34.

Le Maire,
Jean-Pierre REMY

La Secrétaire,
Muriel Guillot